



Ouverture de compteur

Identification de l'abonné	
Nom Prénom	
-----	-----
Nombre de personne	
Adresse + étage d'ouverture/branchement	
N° de téléphone	
E-mail	
Date d'entrée dans le logement :	
Adresse de Facturation Si différente	

Identification de l'Ancien abonné	
Nom – Prénom Nouvelle adresse	
Propriétaire + Tél	

Identification du compteur d'eau	
N° du compteur	
Index (m ³) chiffre en noir	
Date du relevé	

J'accepte intégralement les clauses et conditions du règlement du Service des Eaux, dont je peux prendre connaissance sur simple demande. Je m'engage à payer le montant de l'eau en vigueur ainsi que les taxes afférentes, c'est-à-dire par semestre. La durée de la présente police restera valable jusqu'à la résiliation du contrat. **En cas de départ, il est demandé à l'abonné de prévenir le service des eaux dix jours à l'avance.**

Attention le délai pour la mise en eau du compteur est de 24 à 48 heures et hors week end.

Ouverture du compteur : sur déplacement abonné par téléphone abonné par mail
 Rech. Interne serv O propriétaire
 autre.....

Photocopie Carte identité OU Siret (pour les entreprises) obligatoire

Signature

Service des Eaux tel 04.66.03.47.48 – mail : servicedeseaux@uzes.fr

Numéro d'urgence service des Eaux 06 82 55 94 77 - Numéro d'urgence assainissement Saur 04 30 62 10 08

COMMUNE D'UZES
Service des eaux
1 place du Duché
30700 UZES
Tel 04 66 03 47 48
servicedeseaux@uzes.fr

DEMANDE DE RETRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez faire usage du droit de rétractation portant sur l'abonnement au service des eaux. Soit par courrier avec accusé de réception, soit par email (le service des Eaux vous confirmera sa bonne réception).

Je soussigné(e),

Nom et

Prénom :

Adresse.....

.....

Code Postal.....Commune.....

Fais usage de mon droit de rétractation portant sur le contrat établi, en date du

Fait leà.....

Signature du demandeur

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

NE CONCERNE QUE LES USAGERS PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES COMPTANT AU PLUS 5 SALARIÉS

Lorsque le contrat est conclu à distance (par courrier, téléphone ou par mail) ou hors établissement, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours, pour exercer son droit de rétractation. Pour ce faire, l'utilisateur en informe le SDE en lui adressant, soit le formulaire de rétractation joint à son contrat, soit une déclaration sur papier libre exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter, en précisant le service concerné (souscription d'abonnement, demande de travaux ...). Il n'a pas à motiver sa décision. Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat. Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

Si l'utilisateur a au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), les frais liés aux travaux déjà réalisés seront dus.

Si l'utilisateur n'a pas au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), l'acompte versé et les frais liés aux travaux lui seront intégralement remboursés.